

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 juin 2025

Mis en ligne :

03 JUL. 2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 21
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SECRANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 6

Délibération n°2025-061. VIE ÉCONOMIQUE : Avis sur dossier loi sur l'eau ZAC Porte de Tizé

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'avis de la commission UTE en date du 17 juin 2025

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement de la ZAC Porte de Tizé se situant sur son territoire, la commune est sollicitée par Rennes métropole pour émettre un avis sur le Dossier Loi sur l'Eau dont l'enquête publique est en cours depuis le 2 juin dernier et jusqu'au 4 juillet 2025 (dossier consultable et téléchargeable ici : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques-avec-volet-Loi-sur-l-eau>).

En considération de l'intérêt de la zone pour le développement économique de la commune, de la qualité de l'évaluation environnementale du projet et des mesures ERC (« Éviter, Compenser,

Réduire ») proposées pour limiter l'impact du projet sur le milieu naturel, dont la principale est d'exclure des emprises aménagées et cessibles la zone humide présente en partie Nord-Est de l'opération, la commune souhaite émettre un avis favorable sans réserve.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ
D'EMETTRE** un avis favorable sans réserve au Dossier Loi sur l'Eau de la ZAC porte de Tizé.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

